

Le Département de la Gironde

recrute



des Assistants Familiaux

Vous souhaitez travailler à votre domicile tout en ayant des contacts extérieurs ?
Vous souhaitez accompagner au quotidien des enfants en difficulté ?



**CET EMPLOI
PEUT ÊTRE LE VÔTRE !**

800 Assistants familiaux travaillent pour le Département de la Gironde. Ils accueillent 1470 enfants confiés à l'Institution départementale.



Gironde
LE DÉPARTEMENT
gironde.fr



De l'espoir et une nouvelle chance, c'est ce que les assistants familiaux donnent aux enfants qu'ils font le choix d'accueillir.

A ces enfants qui ont vécu des histoires souvent difficiles, vous pourrez redonner une stabilité, de l'affection, et de l'attention, indispensables à leur développement personnel, à leur parfaite intégration en société.

Demain, par cet engagement précieux pour ces enfants confiés, vous participerez à la construction d'un cadre et d'un chemin pour les années décisives de construction qu'ils traversent. Les équipes du Département se tiennent à votre disposition pour toutes vos demandes concernant ce projet.

Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Conseiller départemental du canton Sud-Gironde



Jean-Luc Gleyze

Assistant Familial : un métier

- L'assistant familial accueille à son domicile, jour et nuit, week-ends et vacances scolaires, de un à trois enfants de 0 à 18 ans ou un jeune majeur de moins de 21 ans, qui ne peut pas être maintenu dans sa famille.

- Il assure une permanence relationnelle, garantit un cadre éducatif bienveillant, stable et sécurisant et favorise son éveil. Il lui apporte attention, affection, soins, tout en veillant à son intégration dans son nouveau lieu de vie en le faisant participer activement à la vie de sa propre famille.

- Il accompagne l'enfant dans son processus d'autonomie.

- L'assistant familial soutient l'enfant dans la restauration de ses relations avec sa famille, et respecte son histoire sans jugement.

- Il intègre une équipe de professionnels de l'aide sociale à l'enfance, au sein de l'Espace Territorial d'Accueil Familial du Pôle Territorial de Solidarité, et participe à la mise en place du projet individuel construit dans l'intérêt de l'enfant, restitue toutes ses observations sur son comportement et son évolution.

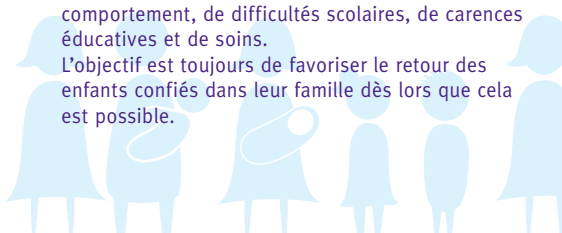
L'assistant familial constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile la famille d'accueil de l'enfant confié.

Les enfants confiés

Les enfants, garçons et filles, sont confiés au Président du Conseil départemental par le juge des enfants (mesure judiciaire) ou par leurs parents (mesure administrative).

Ils peuvent avoir été confrontés à des négligences, des maltraitements et souffrir de troubles du comportement, de difficultés scolaires, de carences éducatives et de soins.

L'objectif est toujours de favoriser le retour des enfants confiés dans leur famille dès lors que cela est possible.



Qualités requises pour la fonction d'Assistant Familial

- Disponibilité et tolérance
- Connaissance des besoins des enfants
- Motivation de l'ensemble de la famille
- Capacité à intégrer un enfant à son domicile en le faisant participer à la vie quotidienne de sa propre famille
- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à observer l'évolution de l'enfant et capacité à restituer les observations
- Mobilité sur tout le département

Conditions d'exercice du poste

- Etre titulaire du permis de conduire et avoir un véhicule
- Maitriser la langue française
- Pouvoir offrir à l'enfant une chambre individuelle

COMMENT DEVENIR Assistant Familial ?

L'agrément est obligatoire pour exercer la profession d'assistant familial. Il garantit les normes minimales sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'épanouissement. L'agrément donne le droit d'exercer la profession d'assistant familial, il doit être distingué du recrutement.

1ère étape : Demander un dossier en vue de l'obtention d'un agrément auprès de la Direction de la Promotion et de la Santé du Département de la Gironde (par courrier ou par mail, coordonnées au dos du document).

2ème étape : Demander son recrutement auprès du Service Département d'Accueil Familial du Département de la Gironde après obtention de l'agrément (par courrier, coordonnées au dos du document).

Le recrutement

Vous êtes recrutés, un **Contrat de travail à Durée Indéterminée** est signé.

A l'arrivée de l'enfant, un contrat d'accueil est également signé entre l'assistant familial et le Service d'Aide Sociale à l'Enfance pour préciser les conditions d'accueil.

La rémunération est mensuelle, elle comprend le salaire, plus des indemnités pour l'entretien de l'enfant en fonction de l'âge et des frais de déplacement. D'autres prestations peuvent être versées en fonction de chaque situation (habillement, argent de poche...).

Salaire pour 1 enfant : 1153,20 € brut

Salaire pour 2 enfants : 1970,05 € brut

Salaire pour 3 enfants : 2892,61 € brut

L'assistant familial fait partie de l'équipe territoriale d'accueil familial chargée du suivi de l'enfant confié et bénéficie d'un accompagnement dans le cadre du projet individualisé de l'enfant.

Un accompagnement professionnel est aussi assuré par l'employeur auprès de l'assistant familial.

Retrouvez toutes les informations sur gironde.fr/assistant-familial

Vous souhaitez devenir Assistant(e) Familial(e) et vous avez besoin d'information complémentaire ? Contactez nous :

Par écrit :

Département de la Gironde
Direction Générale Adjointe Solidarité
Pôle Solidarité Vie Sociale
Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille
1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex

Par e-mail :

assistant.familial@gironde.fr

Par téléphone :

Département de la Gironde : 05.56.99.33.33
Poste 3209. Mr Exposito

Vous souhaitez demander un dossier en vue de l'obtention d'un agrément ? Contactez :

Par écrit :

Département de la Gironde
Direction Générale Adjointe Solidarité
Pôle Solidarité Vie Sociale
Direction de la Promotion et de la Santé
1 Esplanade Charles de Gaulle
CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex

Par e-mail :

dps-assmat@gironde.fr

